Résolution sur la stratégie Europe 2020

2010/2591(RSP) - 25/05/2010

Le Conseil a procédé à un **échange de vues** sur la nouvelle stratégie de l'UE en faveur de la croissance et de l'emploi en liaison avec les objectifs nationaux en matière d'investissements dans le secteur de la recherche et du développement (R&D).

Les délégations et la Commission se sont entendues sur l'idée de définir des objectifs nationaux ambitieux et réalistes pour les investissements dans la R&D.

Les délégations se sont en outre félicitées de l'intention de la Commission de poursuivre ses travaux sur l'élaboration d'indicateurs appropriés permettant de voir quel est l'impact de la recherche sur la croissance économique. À cet égard, certains ministres ont fait observer qu'il était nécessaire **d'augmenter les ressources en faveur de l'innovation** tout en utilisant de manière plus efficace les instruments de recherche existants.

Certaines délégations ont insisté sur la nécessité de prévoir des moyens d'encourager le secteur privé à investir dans la recherche et l'innovation.

D'autres participants ont mis l'accent sur l'importance de l'éducation, les conditions à réunir pour attirer les scientifiques et la promotion d'une culture d'innovation parmi les citoyens européens.

Enfin, certaines délégations ont proposé d'effectuer une évaluation à mi-parcours, en 2015, afin de voir si la réalisation des objectifs fixés pour 2020 était en bonne voie.

Lors du dernier sommet de printemps, le Conseil européen est tombé d'accord sur plusieurs des principaux éléments de la stratégie "Europe 2020", ainsi que sur de grands objectifs. Dans le domaine de la connaissance et de l'innovation, le but est de **porter le niveau global des investissements publics et privés en matière de recherche à 3% du produit intérieur brut**.

En vue du prochain sommet de l'UE du 17 juin 2010 le Conseil européen a invité les États membres à fixer leurs objectifs nationaux en tenant dûment compte de leurs points de départ respectifs, de la situation qu'ils connaissent, ainsi que de leurs possibilités d'augmentation des dépenses de recherche, et de s'assurer, à travers un dialogue avec la Commission, que leurs choix sont cohérents avec les grands objectifs de l'UE.